

# **Colloque de l'UCECAP**

**Mercredi 13 décembre 2017**

**De 16 heures 30 à 19 heures  
1<sup>ère</sup> Chambre Civile de la Cour d'Appel de Paris**

## **« La Collégialité dans l'expertise de justice <sup>1</sup> »**

---

L'objectif de ce Colloque est de traiter notamment du Collège d'experts dans une même spécialité ou dans des spécialités différentes, du sapiteur et de l'expert de partie.

Le Colloque sera ouvert par un exposé de Madame ARENS, Premier Président de la Cour d'Appel de Paris, puis de Madame CHAMPRENAULT, Procureure Générale de Paris (ou de la personne qu'elle désignera).

Après les exposés des deux Chefs de Cour, notre Colloque sera placé sous la Présidence de Madame HORBETTE <sup>2</sup>.

Le déroulement du Colloque serait le suivant :

- 1) Les dispositions légales ou jurisprudentielles relatives aux co-experts et sapiteurs et les questions posées par la pratique, par Pierre LOEPER et Etienne-Philippe HECKLE, Présidents d'honneur de l'UCECAP.
  
- 2) « La Collégialité et le Sapiteur », en matière civile et commerciale avec :
  - Madame Nathalie RECOULES, Première Vice-présidente Adjointe, Responsable chargée de la coordination du service du contrôle des expertises, au Tribunal de Grande Instance de Paris ;
  - Monsieur Hervé LEFEBVRE, Délégué Général aux mesures d'instruction au Tribunal de Commerce de Paris ;
  - Maître Patrick DE FONTBRESSIN, Avocat au Barreau de Paris ;
  - Monsieur Pierre TREPAUD, expert honoraire près la Cour d'Appel de Paris.

<sup>1</sup> La formulation précise du titre du Colloque pourra être améliorée

<sup>2</sup> En attente de confirmation

3) « La Collégialité et le Sapiteur » en matière pénale avec :

- Monsieur Cyril PAQUAUX, Vice-Président chargé de l'instruction, vice-doyen, au service général du Tribunal de Grande Instance de Paris ;
- Maître Bernard VATIER, Avocat au Barreau de Paris, ancien Bâtonnier de Paris ;
- Monsieur Didier FAURY, Expert agréé par la Cour de Cassation.

4) « La Collégialité et le Sapiteur » en matière administrative avec :

- Monsieur Antoine MENDRAS, Vice-président du Tribunal Administratif de Paris ;
- Monsieur le Professeur Jean-Jacques ISRAEL ;
- Monsieur Nathan HATTAB, expert près les Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles.

5) L'expert de partie, par Didier CARDON, Président de l'UCECAP.

6) Conclusion du Colloque par Madame le Conseiller HORBETTE, Ancienne Présidente de la Commission de renouvellement des experts près la Cour d'Appel de Paris <sup>3</sup>.

Le Colloque sera suivi à 19 heures de notre traditionnel cocktail dans la Salle des Pas Perdus.

Pour ce qui concerne les interventions mentionnées aux points 1), 2), 3), 4) et 5), l'objectif est de viser une durée de 7 à 8 minutes, par intervention, sauf cas particulier.

\* \* \*

<sup>3</sup> En attente de confirmation